



Cette fiche d'information a été préparée à des fins d'information générale. Il ne s'agit pas d'un document juridique. Veuillez vous reporter à l'Employment Standards Act and Regulation (Loi et réglementation sur les normes d'emploi) aux fins d'interprétation et d'application de la Loi.

Février 2018

Salaire Minimum

Tous les employés en Colombie-Britannique ont droit à être rémunérés au salaire minimum aux taux établis dans cette fiche d'information. Les taux de salaire minimum en Colombie-Britannique augmenteront le 15 septembre 2017 comme suit :

Salaire minimum général

- Le 15 septembre 2016 – 10,85\$ de l'heure;
- Le 15 septembre 2017 – 11,35\$ de l'heure;
- Le 1 juin 2018 – 12,65\$ de l'heure.

Serveurs de boissons alcooliques

- Le 15 septembre 2016 – 9,60\$ de l'heure;
- Le 15 septembre 2017 – 10,10\$ de l'heure.

Aides familiaux résidents

- Le 15 septembre 2016 – 108,50\$ par jour ou portion de journée travaillée;
- Le 15 septembre 2017 – 113,50\$ par jour ou portion de journée travaillée.

Chefs de camp résidents

- Le 15 septembre 2016 – 86,80\$ par jour ou portion de journée travaillée;
- Le 15 septembre 2017 – 90,80\$ par jour ou portion de journée travaillée.

Préposés à l'entretien résidents

- Le 15 septembre 2016 – Dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant de 9 à 60 appartements, 651\$ par mois plus 26,09\$ pour chaque appartement; et dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant plus de 60 appartements, 2 217,46\$ par mois;
- Le 15 septembre 2017 – Dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant de 9 à 60 appartements, 681\$ par mois plus 27,29\$ pour chaque appartement; et dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant plus de 60 appartements, 2 319,65\$ par mois;

.....suite



Taux minimaux à la pièce – Récoltes manuelles

Les taux suivants à la pièce comprennent une paie de vacances de quatre pour cent.

Récolte	15 septembre 2016	15 septembre 2017
Pommes	18,06\$/ le casseau (27,1 pi ³)	18,89\$ le casseau (27,1 pi ³ / 0,767 m ³)
Abricots	20,77\$/ le ½ casseau 13,7 pi ³)	21,73\$ le ½ casseau (13,7 pi ³ / 0,388 m ³)
Fèves	0,248\$/ la livre	0,259\$ la livre / 0,571\$ du kg
Bleuets	0,419\$/ la livre	0,438\$ la livre / 0,966\$ du kg
Choux de Bruxelles	0,172\$/ la livre	0,180\$ la livre / 0,397\$ du kg
Cerises	0,237\$/ la livre	0,248\$ la livre / 0,547\$ du kg
Raisins	19,19\$/ le ½ casseau (13,7 pi ³)	20,07\$ le ½ casseau (13,7 pi ³ / 0,388 m ³)
Champignons	0,249\$/ la livre	0,260\$ la livre / 0,573\$ du kg
Pêches	19,19\$/ le ½ casseau (12,6 pi ³)	20,07\$ le ½ casseau (12,6 pi ³ / 0,357 m ³)
Poires	20,33\$/ le casseau (27,1 pi ³)	21,27\$ le casseau (27,1 pi ³ / 0,767 m ³)
Pois	0,309\$/ la livre	0,323\$ la livre / 0,712\$ du kg
Prunes à pruneaux	20,33\$/ le ½ casseau (13,7 pi ³)	21,27\$ le ½ casseau (13,7 pi ³ / 0,388 m ³)
Framboises	0,378\$/ la livre	0,395\$ la livre / 0,871\$ du kg
Fraises	0,363\$/ la livre	0,380\$ la livre / 0,838\$ du kg
Jonquilles**	0,145\$/ la gerbe (10 tiges)	0,152\$ la gerbe (10 tiges)

** Le taux pour les jonquilles ne comprend pas la paie de vacances.